

Arrêté portant composition du jury du concours infirmier de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur

**La rectrice de la région académique Bourgogne Franche-Comté, rectrice de l'académie de Besançon,
La rectrice de l'académie de Dijon,**

Vu le code général de la fonction publique ;
Vu le décret n°2012-762 du 9 mai 2012 modifié, portant dispositions statutaires communes aux corps d'infirmiers de catégorie A des administrations de l'État ;
Vu l'arrêté du 23 octobre 2012 fixant les règles d'organisation générale, la nature et le programme des épreuves du concours de recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 28 décembre 2012 fixant les conditions d'organisation du concours ainsi que la composition et le fonctionnement du jury pour le recrutement des infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant au titre de l'année 2026 l'ouverture de concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
Vu l'arrêté du 27 mars 2026 fixant au titre de l'année 2026 le nombre et la répartition des postes offerts au concours pour le recrutement d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur.

ARRÊTENT

Article 1^{er} : Le jury chargé de juger les épreuves du concours d'infirmiers de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, organisé au titre de la session 2026, est constitué comme suit :

Présidente du jury : Madame Karine BRAZEY, proviseure du Lycée G. Voisin à Tournus

Vice-président du jury : Monsieur Florent GAVOILLE, attaché d'administration, Lycée BELIN à Vesoul

Membres du jury :

Madame Fanny BRONGNIART, infirmière conseillère technique du Doubs

Madame Lucie COMTE, médecin scolaire du Doubs

Madame Séverine CORDIER, infirmière au collège CHAMPS PLAISANTS à Sens

Madame Isabelle TOUZOT, infirmière conseillère technique régionale à Dijon

Article 2 : La secrétaire générale de l'académie de Besançon et la secrétaire générale de l'académie de Dijon sont chargées de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Dijon, le 7 avril 2026

Pour la rectrice de la région académique
Bourgogne Franche-Comté, rectrice
de l'académie de Besançon et par délégation
la secrétaire générale de l'académie de Besançon

Alma LOPES

Pour la rectrice et par délégation,
La secrétaire générale de l'académie de Dijon

Miały VIALLET